

COMMUNE D'ANDERLUES



A Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil communal,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale qui aura lieu le 09 novembre 2021 à 19h00.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit en annexe.

En séance, le 26 octobre 2021.

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.
Laurence DEMEURE

La Bourgmestre
Virginie GONZALEZ MOYANO



**Ordre du jour de la séance du Conseil communal
du 09 novembre 2021 à 19h00**

Séance publique

- 1. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale**